



Compte rendu d'évaluation de terrain : GLEIZÉ

Évaluateurs : Jonathan FLANDIN, Natureparif – Cyril POUVESLE, CEREMA – Joël MAYET, ONEMA

Date de la visite : Mardi 12 juillet 2016

Personnes rencontrées : Ghislain DE LONGEVIALLE, Maire de Gleizé ; Catherine REBAUD, 1^{ère} Adjointe en charge de l'Environnement, Développement Durable et à l'Accessibilité ; Thomas FAILLEBIN, Responsable du Service Technique et de l'urbanisme ; Yves VIOLLAND, Directeur Général des Services ; Nathalie PONT, cabinet URBA 2P, architecte, urbaniste ; Cyril LORENTE, Responsable opérationnel Service technique, espaces verts ; Jacques HOFFMANN, Président du Conseil des Aînés

GLEIZÉ

CA Villefranche Beaujolais Saône, Rhône, Auvergne-Rhône-Alpes

(7 593 habitants, 10,46 km², catégorie des petites villes)

Déroulé de la journée de la journée de visite

10h-12h30 : Echanges en salle sur les actions présentées et la politique générale de la ville en faveur de la biodiversité ;

14h-14h45 : Visite de l'Espace Saint-Vincent (action 2) ;

14h45-15h15 : Visite du Jardin d'Anini (action 3) ;

15h15-16h00 : Visite du Balcon du Morgon ;

16h00-16h30 : Tour de la ville.

Éléments de contexte sur la collectivité

Entre 1975 et 1990, la ville a vu sa population augmenter de 12 %. Elle était perçue comme une ville dortoir de Villefranche. Avec la reprise en main de son urbanisme (transformation de zones d'habitats en zone commerciale), la population a diminué de 7,7% jusqu'en 2009. Actuellement, le nombre d'habitants est reparti à la hausse mais de manière maîtrisée notamment via la densification du Centre Bourg. La population est plutôt représentée par des actifs avec un léger vieillissement (environ 20%).

La surface urbaine est restée contenue dans un même périmètre depuis 20 ans. La densification est en cours mais à l'intérieur du périmètre actuel. Le nombre de logements progressent de 10 à 20 par an.

Une mixité importante est observée sur le territoire entre zones résidentielles, équipements sportifs, scolaires, culturels, zones d'activités.... La surface urbaine représente 30% de la surface totale du territoire.

La commune est traversée par 4 rivières : Le Morgon, le Nizerand, le Merloup et la Galoche.

Éléments relatifs à la politique globale de la collectivité en faveur de la biodiversité

Depuis le changement de municipalité en 1989, la politique de la ville s'est très vite tournée vers la maîtrise de son urbanisme et l'arrêt de l'extension urbaine pour opter pour une densification du centre bourg. L'objectif de ce choix politique est de préserver les terres agricoles et les milieux naturels pour garder cette double identité ville et campagne au sein du territoire. La biodiversité est prise en compte dans les actions d'aménagement (choix d'espèces locales dans les plantations, trottoirs en stabilisé...), dans la gestion des espaces publics (gestion différenciée sans pesticide) et les animations citoyennes proposées aux habitants (ateliers pédagogiques autour du jardinage, sentier découverte...). Dans le cadre du concours Capitale française de la biodiversité 2014, la ville s'est vu attribuer 2 libellules.

Action 1 : Incitation et prescriptions urbanistiques au maintien et au développement de la biodiversité

Extrait du dossier fourni par la collectivité :

« Dans le cadre de l'élaboration du PLUi entre 2008 et 2011 et de sa révision en 2013 pour intégrer les dispositions de la loi Grenelle 2, la Commune de Gleizé s'est engagée au maintien des grands équilibres du territoire dès le rapport de présentation du PLU, notamment en limitant les extensions urbaines. Dans le PADD, préalable au PLU, la préservation de la biodiversité est identifiée comme prioritaire. Le chapitre 3.5 engage Gleizé dans une gestion durable des espaces non urbanisés en valorisant les potentiels écologiques pour une trame verte et bleue fonctionnelle (vallées Nizerand – Morgon). Des espaces de « nature ordinaire » sont identifiés.

Le PLU actuel s'engage sur des continuités écologiques faunes flores par l'inscription de corridors écologiques, et la préservation des zones humides. Les possibilités d'aménagements sur ces corridors sont limitées et définies dans l'article 11, (dispositifs de clôture assurant les migrations d'espèces). L'article 13 engage dans un principe de paysage qualitatif et quantitatif des espaces libres : haies ayant fonction de clôtures vives et mixtes, constituées d'au moins trois espèces buissonnantes, dont une majorité à feuilles caduques, avec une liste d'essence définie. Il définit également des ratios d'espaces plantés et un nombre minimum d'arbres en rapport avec le nombre de places de stationnement, (exemple un arbre pour quatre places dans le Parc d'activités d'Epinay) règle applicable aux lots privatifs et aux espaces publics et collectifs. Le PLU impose une limitation de l'imperméabilisation des sols (20 % minimum d'espaces perméables sur les tènements), de protection de nombreux Espaces Boisés Classés et Eléments Naturels Remarquables du Paysages (bois, haies champêtres, haies accompagnant les cours d'eau).

Tous les projets de ZAC, font l'objet d'un travail minutieux au plan des exigences favorisant la biodiversité des sols : pour Le Village Beaujolais plus d'une centaine d'arbres vont être plantés sur 400 places environ entrecoupées d'espaces verts, des noues et modelages (bassins) végétalisés dans la ZAC de la Collonge, une coulée verte dans la ZAC des Charmilles, une zone humide propice au développement de la biodiversité dans la partie nord de la ZAC des Grillons, etc. Les cahiers des charges de cession de terrain reprennent tous les éléments réglementaires et contractuels formalisés dans les dossiers de réalisation et traité de concession.

Les espaces publics liés aux voiries ou espaces collectifs font l'objet d'aménagements paysagers favorisant la biodiversité de par leur dimensionnement et leur traitement.

Ces dispositions sont inscrites dans les documents des dossiers de ZAC et du PLUi ou dans des chartes liées aux opérations d'aménagement. Des parcs publics ou privés compris au sein du tissu urbain, ainsi que les espaces verts des lotissements sont préservés durablement par des servitudes (espaces boisés classés et éléments remarquables du paysage, zone N, etc).

Ainsi, 715 hectares du territoire communal sont maintenus en zones agricoles, naturelles ou forestières représentant près de 70 % de la surface total de Gleizé. »

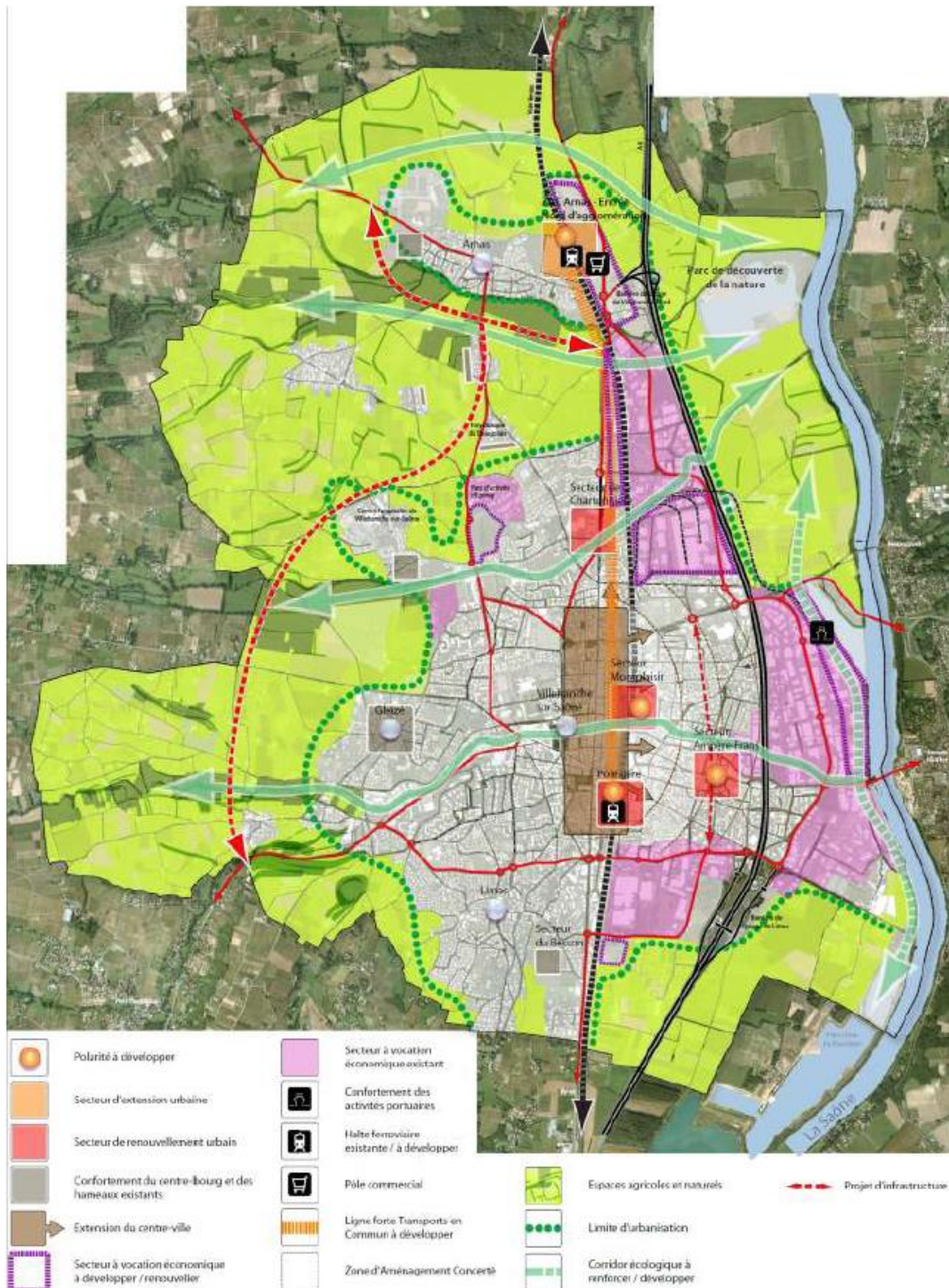


Schéma du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUh de la Communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône (extraite du PADD)

Dans le cadre de la révision du PLUi en 2012, un diagnostic écologique a été réalisé par le bureau d'études Soberco Environnement. Ce travail d'inventaire fin du territoire, réalisé directement sur le terrain, a permis l'identification des continuités écologiques et les secteurs de zones humides à préserver de l'urbanisation. Ce travail montre clairement que la commune est engagée dans une démarche de maîtrise de son foncier en stoppant l'étalement urbain de la ville pour s'orienter vers une densification de l'existant. 4 ha sont ainsi passés de zone à urbaniser à zone naturelle. Ce travail de préservation ne s'est pas arrêté aux milieux agricoles et naturels, dans l'urbain se sont les haies champêtres et les arbres qui sont classés en Espaces Boisés Classés (EBC) et éléments remarquables ainsi que certains espaces verts publics et privés en éléments naturels paysagers remarquables dont la réglementation, moins forte que celle des EBC permet de limiter l'urbanisation de ces secteurs.

L'article 13 du PLU impose en zone AU une limite minimum de seulement 20 % d'espace libre végétalisé ce qui ne paraît pas si ambitieux.

Action 2 : Espace Saint-Vincent : Anciens parkings requalifiés en espaces végétalisés de loisirs, sports, promenade

Extrait du dossier fourni par la collectivité :

« Depuis de nombreuses années, la zone avait été identifiée et réservée pour des aménagements futurs. Un terrain a été acquis par la commune pour ne pas autoriser l'urbanisation et garder la maîtrise de cet espace situé en centre bourg.

L'objectif a été de requalifier d'anciens parkings et espaces de circulation en enrobé ou graviers grossiers pour créer, en centre-bourg, un large espace de respiration, de promenade et de loisirs ludiques et sportifs sur une superficie totale de plus de 2ha.

Les travaux ont consisté à garder la configuration générale du site en utilisant les niveaux existants pour éviter les déblais-remblais et laisser la terre en place. La végétalisation variée sur une part très importante du site permet de pratiquer les activités dans un écrin de verdure. Des sables et graviers locaux ont été utilisés pour traiter les espaces minéralisés.

Des espaces tampon végétalisés ont été aménagés entre la route départementale d'entrée de ville, les rues et le site. Pour permettre d'améliorer la biodiversité du site, des essences locales ont été choisies et un travail sur la variété des plantations a été réalisé.

Plus de 250 m de haies champêtres variées sont plantées. Les essences ont été choisies parmi une liste élaborée par le Conseil Général du Rhône et répondant à un cahier des charges précis : favoriser l'habitat de la petite faune sauvage, attirer les insectes pollinisateurs et les oiseaux, servir de brise-vent, drainer le sol... Plus de 80 arbres sur tige et cépées de plus de 20 espèces différentes ont été plantés.

Environ 2500 m² de plantations d'arbustes très variés avec un mélange de caducs et de persistants accompagnent les arbres et les aires de loisir et les stationnements ainsi que des vivaces fleuries et des couvre-sol. 250 m² de prairie fleurie mellifère, trouve sa place entre la haie champêtre et le stationnement.

Les parkings sont réalisés alvéoles-nid d'abeille gravillonnées drainantes.

Un panneau de sensibilisation à la biodiversité et à l'absence de pesticides est posé pour informer les usagers. »

Il s'agit d'une action de requalification de site. Une partie du site a été désimperméabilisé. La palette végétale utilisée permet une diversification des milieux, haie champêtre, prairie mellifère, plantes aromatiques, massifs de vivaces... Le petit point qui pourrait-être revu c'est le choix de réaliser les places de parking en alvéoles-nid d'abeille gravillonnées qui complexifie fortement la gestion de cet espace. Le choix de places en dalle evergreen aurait peut-être été préférable.



Espace Saint-Vincent © Jonathan Flandin

Action 3 : Le Jardin d'Anini : Création d'un jardin écologique, pédagogique et intergénérationnelle

Extrait du dossier fourni par la collectivité :

« L'objectif a été de protéger ce terrain de 1800 m² situé en centre-bourg en le transformant en espace de mise en avant de la biodiversité, du jardinage écologique et pédagogique. Ce jardin a pour but d'être un lieu d'éducation à l'environnement pour le public scolaire, les jardiniers amateurs et le grand public.

Plusieurs espaces ont été créés au sein du jardin : 6 parcelles dédiées à des jardiniers amateurs, 3 potagers en carrés pour les élèves de l'école Robert Doisneau, un rucher municipal, 2 hôtel à insectes réalisés par les élèves, une prairie fleurie et mellifère, des haies champêtres, du bois mort, un abri de jardin en bois, un récupérateur d'eau de pluie, un composteur, un vélo-pompe mécanique, des sièges en rondins et fer, du tressage de noisetier, un nichoir à mésange, de la paille et un arbre tige à fleurs.

La ville a fait signer aux 6 jardiniers la Charte du jardinier et son règlement (Indiquant notamment de ne pas utiliser d'engrais chimiques ou de pesticides).

Un stage grand public a été organisé pour apprendre à réaliser ses macérations, décoctions et purins à partir des plantes par l'association Naturama en mars 2016. Le 1er Rendez-vous au Jardin d'Anini a eu lieu le 4 juin dernier et a proposé aux habitants des animations, des ateliers, des stands et visites (jardinage au naturel, faire son compost, réalisation de nichoir...).

Plusieurs partenaires sont engagés aux côtés de la commune : une jardinerie locale donne des plants, graines et organise des ateliers (abri à insectes..) pour les scolaires, le lycée Louis Armand a réalisé des sièges en forme de fleur et le vélo-pompe à eau, le Conseil des Aînés (2 membres LPO) réalise l'inventaire des oiseaux, 3 apiculteurs amateurs s'occupent des ruches, le service technique municipal aidé des Brigades Vertes du Rhône (association d'insertion) ont réalisé les équipements, un agriculteur local a fourni la paille...

L'inventaire des oiseaux en cours et son suivi nous permettra de recueillir des données d'observations et de réaliser un porter à connaissance.

Nous pensons réaliser prochainement une mare pédagogique pour compléter notre palette de biodiversité. »



Jardin d'Anini © Jonathan Flandin

C'est un très beau jardin à vocation pédagogique pour les enfants et les habitants. Les 6 parcelles mises à disposition des habitants sont jardinées dans le respect des pratiques du jardinage écologique. Les animations proposées dans cet espace sont riches et diversifiées. Il est à noter l'investissement des habitants dans ce jardin, à travers le Conseil des Aînés, l'école Robert Doisneau ou le Lycée Louis Armand. Ce jardin est vraiment un lieu d'échanges intergénérationnel.

Autres actions en lien avec le thème « Sols et biodiversité »

Gestion différenciée et zéro pesticide : La ville est depuis cette année à zéro pesticide sur l'ensemble des espaces dont elle a la gestion. Le désherbage manuel et mécanique a remplacé le désherbage chimique sur les trottoirs et dans le cimetière. Un plan de désherbage de la ville a été élaboré en 2012 avec l'aide de la FREDON Rhône-Alpes. Un plan de gestion différenciée a également été mis en place comprenant 3 classes d'entretien : soigné, régulier et secteur rural et bords de route. La Charte 0 pesticide de nos villes et villages (pilotee par la FREDON Rhône-Alpes, la DRAAF Rhône-Alpes et la FRAPNA) a été signée par la municipalité en 2015.



Panneau d'information sur le zéro pesticide © Jonathan Flandin

Végétalisation des trottoirs

Le long d'un certain nombre de rues, un travail de végétalisation a été réalisé sur les alignements d'arbres. Ainsi, il n'est pas rare de rouler le long de continuité verte au sein du bourg. Cette végétalisation allie à la fois strates herbacée, arbustive et arborée. La ville a également opté pour aménager ses trottoirs en stabilisé plutôt qu'en bitume.



Végétalisation de la rue des Acacias © Ville de Gleizé

Autres actions en lien avec la biodiversité mais sans lien avec le thème Sols

Renaturation et dévoiement du Nizerand

En 2013, la CA de Villefranche Beaujolais (CAVIL) a lancé les travaux de reconstitution du lit du Nizerand sur 1.6 km dans la commune de Gleizé. Ces travaux ont permis de renaturer la rivière et ses berges, de la reméandrer, de restaurer la continuité piscicole, requalifier son lit, et réaliser un chemin propice à la promenade le long du cours d'eau. La commune a participé activement à cette réalisation tant en phase projet qu'en phase travaux.

Charte de l'arbre de Gleizé

Plus de 2000 arbres ont été répertoriés et identifiés par le Conseil des Aînés entre 2012 et 2013. Cet inventaire a révélé une palette végétale large, plus de 53 genres et 96 espèces ont été répertoriés. A partir de ce travail, la charte de l'arbre de Gleizé a été élaborée par la Mairie pour protéger ce patrimoine vert et sensibiliser les habitants. Ce document donne des informations à la fois générales sur les fonctions environnementales, écologiques, sociales et culturelles de l'arbre, sur le patrimoine de la ville mais également les grands principes et engagements pour les protéger et les gérer.

Plantation de haies champêtres

De 2009 à 2011 la ville a planté 1,4 km de haies champêtres au cœur du bourg le long des rues. Cette démarche a été réalisée dans le cadre d'un financement du département pour ce type d'aménagement. La ville s'est appuyée sur une liste d'espèces locales pour la réalisation de ces plantations.



Haie champêtre et prairie fleurie plantées le long de l'espace Saint-Vincent pour cacher la route © Jonathan Flandin

Création d'un sentier découverte, Le Balcon du Morgan

Faisant partie des chemins de randonnée du Rhône, et retenu comme l'un des sites mis en avant dans la démarche Géopark en Beaujolais labellisé par l'UNESCO, ce sentier proche de la rivière fait découvrir la biodiversité de ses arbres, de la flore de sous-bois, sa faune et sa vie aquatique avec des panneaux d'interprétation, sans oublier son patrimoine de pierre lié à l'eau. Grâce au Conseil des Aînés, il vient s'enrichir d'un circuit complet à la découverte des points de vue remarquables, de hameaux typiques et de son église datant du Moyen-âge.